

## FISCALITÉ

# La taxe carbone renaîtra le 1<sup>er</sup> juillet

Nicolas Sarkozy a été « agacé » par le Conseil constitutionnel.

La future taxe sera **SOUmise À CONCERTATION À PARTIR DU 20 JANVIER**, pour application le 1<sup>er</sup> juillet.

PAR ANNE EVENO

Nicolas Sarkozy a « eu une petite phrase un peu cinglante contre le Conseil constitutionnel... ». Un membre de l'équipe Fillon a témoigné mardi de l'irritation du chef de l'État en Conseil des ministres, après l'annulation de la taxe carbone et la censure d'une disposition de la réforme de la taxe professionnelle. « Il a dit que c'était des recettes en moins pour l'État », un manque à gagner estimé au total à 2,5 milliards d'euros (750 millions pour la fiscalité écologique). Désormais, la priorité pour les concepteurs de la nouvelle mouture de la taxe carbone est d'éviter une nouvelle censure des sages du Palais-Royal. Dans le temps imparti par Nicolas Sarkozy, qui a exigé une entrée en vigueur du texte le 1<sup>er</sup> juillet.

## CAMOUFLET

Au gouvernement — a fortiori à Bercy —, personne ne veut revivre le camouflet de la fin décembre. Pas question non plus de bricoler à la va-vite un dispositif qui taxerait « tout le monde à plein tube », explique-t-on au ministère de l'Économie. Selon nos informations, de nouvelles ébauches ont déjà été soumises et retouchées par le juge constitutionnel. Dans ces conditions, la nouvelle

taxe sera effectivement présentée le 20 janvier par Jean-Louis Borloo, ministre du Développement durable. Mais, faute de transmission dans les temps au Conseil d'État, et, contrairement à ce qu'avait fait savoir initialement le Premier ministre au soir de la censure, le dispositif ne sera pas intégré au collectif budgétaire. Il fera l'objet d'une concertation menée non seulement avec des associations écologistes, mais aussi, et surtout, avec de grandes entreprises, principalement concernées par cette réécriture.

Du coup, cet te taxe carbone new

work ne devrait pas être soumise au Parlement avant les élections régionales. Ce qui devrait soulager des élus UMP déjà engagés dans une campagne difficile.

Pour les ménages, cela signifie évidemment qu'ils ne recevront pas le chèque vert de compensation de la taxe en février, mais seulement après son entrée en vigueur. Pour ce qui concerne les 1.018 entreprises soumises aux quotas européens d'émission de CO<sub>2</sub>, Christine Lagarde a dévoilé la piste qu'elle privilégiait. Afin d'éviter de provoquer des délocalisations de cimenteries ou de pénaliser des sidérurgistes par une fiscalité trop

forte, le ministre de l'Économie explique dans un entretien aux « Échos » qu'elle envisage plutôt l'introduction d'une taxation différenciée. Variant selon deux critères : l'exposition à la concurrence de l'entreprise concernée et l'intensité énergétique de la production. Pour le reste, le schéma initial de la taxe ne devrait pas être modifié (voir « La Tribune » du 5 janvier) : les professions les plus exposées — agriculteurs, pêcheurs et transporteurs routiers — continueraient de bénéficier d'exonérations partielles, comme prévu dans le texte adopté par le Parlement en décembre à l'issue du débat budgétaire. ■



La nouvelle taxe sera présentée le 20 janvier par Jean-Louis Borloo, ministre du Développement durable.

## Les Verts offensifs pour les élections régionales

L'échec de Copenhague et les déboires de la taxe carbone **AUGMENTENT LES APPÉTITS ÉLECTORAUX DES ÉCOLOGISTES.**

CÉCILE DUFLLOT « se prépare ». La chef de file d'Europe Écologie en Île-de-France se voit déjà présider la région capitale à l'issue des élections des 14 et 21 mars. Elle a souligné mardi sur Europe 1 que ses listes ne comprennent « pas seulement les Verts » et qu'il n'y avait donc pas de contradiction à se présenter contre le président socialiste sortant Jean-Paul Huchon, avec lequel les Verts ont gouverné depuis 2004. Avant de rappeler que les listes écologistes avaient vocation à « fusionner » avec les listes PS au second tour des régionales.

Même si Jean-Paul Huchon a appelé mardi à éviter « les mots qui blessent », la tension monte entre les anciens partenaires. Le directeur de campagne de Cécile Duflot, Jean-Vincent Placé, a dénoncé les propos « préoccupants, voire inquiétants » tenus par Anne Hidalgo ce week-end dans « Le Parisien ». La première adjointe du maire de Paris avait expliqué que

l'objectif du PS aux régionales était « d'être devant les Verts » et avait fustigé « l'agressivité obsessionnelle » des Verts vis-à-vis du PS.

Les écologistes estiment avoir le vent en poupe à l'approche des régionales et ce, d'autant plus que l'échec du sommet de Copenhague et le rejet de la taxe carbone dans sa première version, à la suite de la censure du Conseil constitutionnel, permettent à leurs yeux de souligner les carences des responsables politiques traditionnels en matière d'environnement.

## LISTES AUTONOMES

Adossés à leur score record des européennes de juin 2009, où ils ont talonné le PS, les Verts ont décidé, dans leur immense majorité, de constituer des listes autonomes dans toutes les régions. En Poitou-Charentes, un élu vert, Alain Bucherie, a été suspendu par son parti pour avoir répondu à l'appel de Ségo-

lène Royal, qui a appelé à une union sacrée dès le premier tour. Il a expliqué que cette éviction s'expliquait « par l'ambition de Cécile Duflot, qui tient absolument à être la candidate écolo de 2012 et à flinguer Ségolène d'ici là ». « C'est de la paranoïa politique », a répliqué Cécile Duflot, en rappelant que, dans la région dirigée par l'ex-candidate PS à la

présidentielle de 2007, les Verts avaient « voté à 94 % en faveur d'une liste » autonome.

Reste que la percée de la secrétaire nationale des Verts commence à irriter à gauche. En témoigne la polémique lancée sur ses vacances de Noël aux Maldives, où elle est allée en avion. « On ne peut pas y aller en pédalo », a-t-elle répliqué, piquée au vif. **HÉLÈNE FONTANAUD**

## HUCHON : UNE LISTE DE « RASSEMBLEMENT LARGE »

Le président du conseil régional d'Île-de-France, Jean-Paul Huchon (PS), s'est prévalu ce mardi de présenter une liste de « rassemblement large » au premier tour des régionales, avec ses « partenaires » du MRC, du PRG et du Mouvement unitaire progressiste de Robert Hue (ex-numéro un du PCF). « Si la campagne est digne et complémentaire, nous aurons la possibilité, au second tour, de rassembler toute la gauche et de l'emporter sur une droite, qui est minoritaire en Île-de-France comme ailleurs », a assuré le candidat socialiste au cours d'une conférence de presse. La gauche part divisée au premier tour en Île-de-France, les Verts et le Parti communiste (allié au Parti de gauche) ayant décidé de présenter chacun une liste, alors même qu'ils ont voté le budget 2010 de la région, comme l'a rappelé ce mardi Jean-Paul Huchon.

## L'extension du bonus-malus est tombée aux oubliettes

Après l'automobile, le dispositif devait s'appliquer aux **TÉLÉVISEURS OU À L'ÉLECTROMÉNAGER.**

POUR ENTERRER un projet, créez une commission ! La formule marche toujours. Pour preuve, le projet du gouvernement, maintes fois annoncé par le ministre du Développement durable, Jean-Louis Borloo, et sa secrétaire d'État à l'Écologie, à l'époque Nathalie Kosciusko-Morizet, d'étendre le principe du bonus-malus à d'autres familles que l'automobile est... enterré.

« Pour l'heure, il n'est pas question d'étendre le principe du bonus-malus écologique à de nouvelles familles de produit », affirme un responsable du ministère du Développement durable proche du dossier. « Bonusser » ou « malusser » en fonction de leur consommation énergétique, les téléviseurs, les appareils électroménagers ou encore les pneumatiques, comme ce fut évoqué à

l'époque où ce dispositif avait le vent en poupe au gouvernement, est donc aujourd'hui un projet « abandonné ».

## COUP D'ARRÊT

Ce n'est pas vraiment une surprise. Un premier coup d'arrêt avait été donné par Nicolas Sarkozy dès septembre 2008 à une idée très prisée lors du Grenelle de l'environnement. Face aux polémiques et réticences que suscitait l'extension du bonus-malus dans les rangs de sa majorité comme parmi les industriels, le chef de l'État avait créé... une commission. Cette dernière, qui devait réunir « des parlementaires, les associations de consommateurs, les ONG écologistes et les industriels », avait détaillé Nicolas Sarkozy, n'a jamais été créée et par conséquent ne s'est jamais réunie. Les réflexions me-

nées au sein du ministère du Développement durable se sont poursuivies, mais n'ont abouti à aucune proposition concrète.

« Pour le moment, on n'a pas de bonne solution sur une quelconque famille de produits », renchérit une autre source ministérielle qui pondère l'échec en expliquant que la formule se révèle « bien plus complexe qu'elle n'en a l'air, car elle aboutit souvent à mettre un malus sur des gammes de produits au prix compétitif ». En clair, à en renchérit le prix et donc s'avérer « antisociale ». Un dernier argument est également évoqué. « Le coût pour l'État du bonus auto freine les ardeurs du gouvernement. » Le solde entre la facture des bonus et les recettes des malus, qui devait s'équilibrer, a en effet contribué à creuser de 200 millions le déficit de l'État. **RÉMY JANIN**

PUBLICITÉ

**Entreprises, associations, citoyens**  
Faites connaître vos initiatives et innovations durables  
[www.prixdurablesactinestrategies.com](http://www.prixdurablesactinestrategies.com)

ÉDITION 2010  
APPEL À CANDIDATURES  
FIN DES INSCRIPTIONS  
VENDREDI 8 JANVIER

**Prix Durables**  
actine strategies

**1er prix 200 000€** de services en communication accordés à l'entreprise innovante pour développer sa notoriété

**Remise des prix le 2 mars 2010 à INNOVACT**  
forum européen de la jeune entreprise innovante

innovact nouveau CONSOMMATEUR actine strategies Entrepreneur